

COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Hôtel de Ville – 3^{ème} étage – 9 Place Carami – BP 307 – 83177 BRIGNOLES Cedex – Tél. : 04.94.86.22.12 - Email : dcp@brignoles.fr

Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.ville-brignoles.fr>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale. Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : Conception, organisation et réalisation de spectacles de type concert – Eté 2024

Type de marché : Marché de Prestations de Services.

Caractéristiques du marché : La présente consultation concerne :

La conception, l'organisation et la réalisation de spectacles de type concert en deux lots durant l'été 2024.

La ville de Brignoles souhaite organiser deux concerts – un en tranche ferme et un en tranche optionnelle - de la manière suivante :

Lot n°01 « concert en tranche ferme ». Le budget alloué se situe dans une fourchette de 60 000.00 € TTC minimum à 90 000 € TTC

Lot n°02 « concert en tranche optionnelle ». Le budget alloué se situe dans une fourchette de 15 000.00 € TTC minimum à 50 000 € TTC maximum.

Les candidats pourront proposer une ou plusieurs dates au choix pour chacun des lots.

Horaires des concerts : 22h00 ou 22h30 – Durée minimum : 90 minutes.

Le détenteur de chaque lot du marché devra assurer la production d'un concert de variétés (en une ou deux parties avec ou sans animation). L'artiste principal retenu devra être une tête d'affiche française ou internationale d'actualité.

Si le concert est en deux parties, le titulaire du marché devra spécifier si la 1ère partie est en live ou non (Horaires : 21h00 ou 21h30). La seconde partie sera obligatoirement en live. Les prestations demandées sont « Clé en main », le prestataire devra fournir l'ensemble des fournitures (son, lumière, etc...) pour la réalisation des concerts.

Lieu(x) d'exécution : Territoire de la ville de Brignoles - 83170 Brignoles

Le spectacle aura lieu au jardin Suau – Cours Liberté. Jauges : deux configurations possibles : (Jauge d'environ 1300 places assises et places PMR ou 3000 places debout et places PMR).

Mode de passation : Marché à Procédure Adaptée à passer en application des dispositions des articles R2123-1-3° et R 2131-14 du code de la commande publique.

Classification C.P.V.: Services d'organisation d'événements (79952000-2)

Code NUTS : FRL05

Variantes : Non autorisées.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Forme juridique du groupement : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Modalités de financement : Fonds propres.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Date et heure limites de réception des offres : Le 22 février 2024 à 17h00

Visite sur site Facultative : Les candidats peuvent se rendre librement sur le site suscité. Ils peuvent prendre contact pour plus de précisions auprès de madame Valérie Tyrban, joignable au 06 72 07 41 76 ou au 04 94 86 22 14

Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Possibilité de candidater avec la procédure DUME S :

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique. Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1)
- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2).
- Licences d'entrepreneurs de spectacles vivants catégories 2 et 3
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- **Déclarations sur l'honneur** du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article R 2143-3 du code de la commande publique (**Voir document joint au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.)**).
- **Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi** mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).
- **Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents** qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants : - Qualité des prestations : 70% - Prix : 30 %

Modalités d'obtention du dossier de consultation :
Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres :

Les offres doivent obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr> (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Renseignements d'ordre administratif : Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique : Service Culture et Événementiel - 2ème étage de l'Hôtel de Clavier - 10, Rue du Palais - 83170 Brignoles. Auprès de : Madame Valérie TYRBAN - Téléphone : 04 94 86 22 14 ou 06 72 07 41 76 - Courriel : even@brignoles.fr ; tyrbanv@brignoles.fr .

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – B.P. 40510 - 83041 TOULON Cedex 9 – Tél. : 04 94 42 79 30 – Fax : 04 94 42 79 89.

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature de l'accord-cadre) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature de l'accord-cadre contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : Le 1^{er} février 2024